

Les différentes **incompatibilités** avec le permis de conduire



Insuffisance rénale

évoluée...

Traumatisme crânien

avec lésion cérébrale

Problème de vision

altération de la vision de près et/ou de loin non corrigée (acuité visuelle binoculaire < 5/10), Altération du champ visuel, de la vision nocturne, Blépharospasme acquis (fermeture involontaire des paupières)...

Troubles cognitifs type Alzheimer

et maladies apparentées

Insuffisance respiratoire

évoluée...

Troubles de l'équilibre

Épilepsie

Troubles de l'usage de l'alcool

Troubles psychiatriques

altérant les capacités de jugement

Troubles du sommeil

apnée du sommeil

Accidents vasculaires cérébraux hémorragiques ou ischémiques avec séquelles

Problème cardiaque

infarctus, troubles du rythme, hypertension artérielle mal contrôlée, insuffisance cardiaque, problème de valve cardiaque, anévrisme cardiaque, greffe de cœur, cardiomyopathie, Pacemaker ou Défibrillateur implantable, Anévrisme de l'Aorte...

Consommation de médicaments psychotropes

ou ayant des effets secondaires psychoactifs

Troubles neurologiques secondaires d'autres pathologies

Diabète, Tumeur, sclérose en plaques, Myopathie, Parkinson...

Consommation de drogues

ou autres substances psychoactives

Déficits de l'appareil locomoteur

amputation, paralysie, atteinte du rachis...

Diabète compliqué et mal équilibré

avec risque d'hypoglycémie...



SCANNEZ & PRENEZ
CONTACT AVEC UN
MÉDECIN AGRÉÉ

Si vous êtes concerné, vous devez en parler avec votre médecin traitant et votre médecin du travail puis vous devez de vous-même vous soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin agréé par la préfecture de votre lieu de résidence.



Attention, si toutes les démarches n'ont pas été correctement réalisées, la responsabilité civile et pénale du conducteur peut être mise en cause après un accident.